

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT

☎ 04.74.35.50.06

☎ 04.74.35.51.69

mairie@saintmartindumont.fr

www.saintmartindumont.fr

A faire 3 mois avant la manifestation

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE d'un DÉBIT de
BOISSON TEMPORAIRE
pour Association**

(Articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4 du code de la santé publique et articles L. 2212-1, L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 du code général des collectivités territoriales)

1 – Déclarant :

NOM de l'ASSOCIATION :

NOM, Prénom du Président de l'Association :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : @mail :

2 – Caractéristiques des demandes d'autorisations d'ouverture de débit de boisson temporaire :

Date :

Lieu :

Manifestation :

Heure de début : Heure de fin :

Date :

Lieu :

Manifestation :

Heure de début : Heure de fin :

Date :

Lieu :

Manifestation :

Heure de début : Heure de fin :

Date :

Lieu :

Manifestation :

Heure de début : Heure de fin :

Date :

Lieu :

Manifestation :

Heure de début : Heure de fin :

3 – Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom),
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Le : Signature :

4 – Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :